

PROJET DE RÈGLEMENT DE LA CAMPAGNE

D'ADOPTION CRÉATIVE 2025

« CHAISES DÉLAISSÉES À ADOPTER »

ORGANISÉE PAR



Organisation :

Partenaires :



FRANCE
DESIGN
WEEK



Table des matières

ARTICLE 1. PRÉAMBULE	3
ARTICLE 2. ORGANISATEUR ET OBJECTIF DE LA CAMPAGNE	4
ARTICLE 3. MODALITÉS DE PARTICIPATION	5
ARTICLE 4. DOSSIER	6
ARTICLE 5. TRANSMISSION DES DOSSIERS	7
ARTICLE 6. COMPOSITION DU JURY ET DÉSIGNATION DES LAURÉATS	8
ARTICLE 7. RÉCOMPENSES - PUBLICATION DES RÉSULTATS	9
ARTICLE 8. PRÉSENTATION DES PROJETS LORS D'ÉVÉNEMENTS VALESENS	10
ARTICLE 9. CONDITIONS DE RESTITUTION	10
ARTICLE 10. CALENDRIER INDICATIF DE DÉROULEMENT DE LA CAMPAGNE	10
ARTICLE 11. ANNULATION OU REPORT DE LA CAMPAGNE D'ADOPTION CRÉATIVE	11
ARTICLE 12. DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DROIT D'UTILISATION ET DROIT À L'IMAGE	11
ARTICLE 13. DROIT D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION - INFORMATIONS NOMINATIVES	12
ARTICLE 14. APPLICATION DU RÈGLEMENT	12
ARTICLE 15. APPROBATION DU RÈGLEMENT	13
ARTICLE 16. CONTACTS	13
Annexe 1 – LISTE DES CENTRE EMMAÛS PARTICIPANTS	14

ARTICLE 1. PRÉAMBULE

1.1. 3ème édition de la campagne d'adoption créative de chaises délaissées

Après le succès l'an dernier de la deuxième campagne d'adoption créative des chaises d'école délaissées. Place aux chaises en plastique de jardin !

VALESENS cette année en partenariat avec EMMAÛS région Centre-Val de Loire, propose de s'attaquer aux chaises de jardin en plastique : ces fidèles compagnes des repas en plein air, des goûters d'été et des soirées entre amis. Malmenées par la météo, souvent oubliées, parfois même jetées... Et si on leur offrait une seconde vie ? Tous nous les avons connues : légères, pratiques, elles ont accueilli nos moments de détente et de partage des beaux jours.

Mais que faire de ces chaises usées, ternies par le soleil, un peu bancales, délaissées, abandonnées ?

Redonne-lui l'énergie d'une nouvelle vie recyclée.

Remonte tes manches et laisse parler ta créativité, tes choix, tes envies !

**ADOpte TA CHAISE DE JARDIN, PREnds EN SOIN ET BICHONNE-LA.
TRANSFORME-LA EN CHAISE UN PEU, BEAUCOUP, CARRÉMENT FOLLE.**

Tu peux la démonter, la remonter, la découper, la percer, la souder, la poncer, la peindre... à toi de jouer. Seule contrainte, respecte son usage, tu dois pouvoir t'asseoir dessus, dessous, à côté... Quand tu lui auras donné une nouvelle vie, elle pourra peut-être rejoindre la sélection du grand jury et à être parmi les 3 chaises recyclées et créatives primées qui vont s'exposer pour le festival national de design, organisé par VALESENS, France Design Week Loire Valley du 19 au 28 septembre à Tours.

Ta chaise peut être primée et recevoir le grand prix ! TENTE TA CHANCE !

Grand prix : 800€ ; 2ème prix : 500€ ; 3ème prix : 200€ ; prix du public : 100€.

1.2. La campagne d'adoption créative populaire et le volet pédagogique

Cette opération s'inscrit dans le volet pédagogique et grand public du programme HABITER SURCYCLÉ initié par VALESENS et qui a pour modèle de concevoir et réaliser des mobiliers surcyclés avec une BELLE ÉQUIPE collaborative en design, ébénisterie, ressource, insertion et formation dans la FABRIQUE D'ESTIME à Saint Patern Racan (37).

C'est quoi la fabrique d'estime ?

Habiter Surcyclé a équipé 5 lieux ont été équipés de mobiliers surcyclés en 2024 : la résidence d'étudiants de l'ancienne Poste de la Ville de Tours, avenue Grammont pour LIGERIS, les communs de la résidence pour jeunes autistes Asperger dans le même bâtiment pour l'association ALVA. Également le restaurant et l'hôtel des apprentis pour la commune de St Patern-Racan. Et le restaurant populaire « Chez Monsieur Henri » de Tours.

C'est le rôle de l'association VALESENS, reconnue d'intérêt général de proposer des actions sociales, solidaires, créatives et circulaires dans le cadre de son label d'état PTCE (pôle territorial de coopération territoriale) obtenu en novembre 2022 en étant lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le Secrétariat d'État chargé de l'économie sociale et solidaire et de la vie associative. Agissant comme un incubateur de projets d'économie circulaire par le design, VALESENS incarne la passerelle entre l'ESS (économie sociale et solidaire) et le reste de l'économie en développant des projets coopératifs, économiques, innovants et grand public à l'échelle du territoire.

Avec la campagne d'adoption créative de chaises délaissées, elle propose une solution locale, portée par les acteurs du terrain pour répondre à des problèmes locaux et créer des synergies entre acteurs institutionnels, économiques et ici, le grand public pour une valorisation du design vernaculaire. Elle permet de prendre conscience d'une manière positive et ludique des sujets de recyclage.

**Design vernaculaire : design local, circulaire, durable, responsable proche du cadre culturel local souvent en opposition avec l'approche standard, classique, en série ou industriel.*

ARTICLE 2. ORGANISATEUR ET OBJECTIF DE LA CAMPAGNE

VALESENS, en partenariat avec EMMAÛS région Centre-Val de Loire propose

pour cette troisième édition une campagne d'adoption créative ouverte à tous du 19 mars au 24 mai 2025 pour que **des designers, des créateurs, des artisans, des entreprises mais aussi Monsieur et Madame tout le monde adoptent une chaise abandonnée, en prennent soin, la bichonnent, la customisent et lui redonnent une vie meilleure.**

Cet appel à projets inédit ouvre la voie à l'inspiration et à la transformation sans limite en explorant le champ de l'imagination ludique. Les chaises sont à adopter dans les EMMAÛS* de la région Centre-Val de Loire, à partir du 19 mars et sont à rapporter au Centre EMMAÛS dans lequel vous avez adopté votre ou vos chaise(s) afin qu'elle y soit exposée du 2 au 21 juin pour un premier vote du public. Les 3 lauréats locaux participeront au Grande Finale régionale.

Le Grand Jury choisira parmi elle les 3 chaises les plus créatives. Les nominées locales et les 3 lauréates régionales seront exposées pendant le festival de design France Design Week Loire Valley à Tours du 12 au 28 septembre.

Avec cette campagne, VALESENS invite tous les créateurs et les amateurs à concevoir de manière durable pour une utilisation upgradée d'un mobilier domestique délaissés afin d'en faire un mobilier unique.

*liste des EMMAÛS participant en annexe

ARTICLE 3. MODALITÉS DE PARTICIPATION

3.1. Modalités d'adoption

La campagne d'adoption créative de chaises délaissées est ouverte :

- Designers
- Créateurs / Artisans
- Entreprises
- Particuliers
- Amateurs

En résumé : Monsieur et Madame tout le monde !

La participation à la campagne d'adoption créative de chaises délaissées, à savoir la candidature, peut se faire de façon individuelle ou par équipes (trois personnes maximum). Les équipes peuvent être constituées de personnes d'horizons différents. Au sein d'une équipe, une personne est nommée responsable. Cette personne est chargée de représenter l'ensemble de l'équipe.

La condition pour pouvoir participer à la campagne d'adoption créative cette année est **d'adhérer à l'association**, d'un montant de 15 euros par participant (individuel ou groupe constitué).

Les chaises de jardin, dans la limite des stocks disponibles, sont mises à disposition gratuitement dans les EMMAÜS volontaires.

Après ce contrat d'adoption signé, et l'adhésion à VALESENS.
Les chaises sont à récupérer chez EMMAÜS, aux dates et horaires d'ouverture.

3.3 Information mobilier

Le mobilier proposé pour cette édition 2025 est une chaise de jardin. Elle est en plastique blanche et le modèle peut varier en fonction des EMMAÜS et des stocks. Ce mobilier est un don de l'association EMMAÜS.

ARTICLE 4. DOSSIER

Le dossier s'effectuera selon 4 étapes:

Étape 1 : Adhésion à l'association et Dossier d'adoption signé

Étape 2 : Récupération des chaises dans les EMMAÜS partenaires (max 2)

Étape 3 : Dépôt de la chaise recyclée terminée au plus tard le 24 mai 2025 dans le centre EMMAÜS où vous avez adopté votre chaise.

Étape 4 : Récupération de la chaise du 23 au 28 juin si elle n'est pas retenue et au plus tard fin novembre 2025 si elle est sélectionnée pour le Grand Jury et exposée à Tours.

ÉTAPE 1 : DOSSIER D'ADOPTION

Adoption

Chaque famille d'accueil doit renseigner le formulaire d'adoption directement sur place (ou le pré-remplir en le téléchargeant sur le site) lors de la récupération de la chaise avec nom, prénom, âge, numéro de téléphone, adresse postale, courriel. La famille d'accueil doit être à jour de sa cotisation concours à VALESENS.

ÉTAPE 2 : RÉCUPÉRATION DE LA MATIÈRE PREMIÈRE

Après confirmation de leur inscription, les familles d'accueil sont invitées à choisir et récupérer le mobilier, fourni gratuitement dans les différents EMMAÜS partenaires selon les horaires d'ouverture du 22 mars au 10 mai.

ÉTAPE 3 : DÉPÔT DE LA CHAISE BICHONNÉE

Le dossier de la chaise bichonnée :

Chaque famille d'accueil envoie par mail (evenement@valesens.fr) avant le dépôt de sa chaise un dossier comportant :

- Un profil présentant le créateur ou l'équipe créative de la chaise, une belle photo, pour la communication si vous êtes lauréat (métier, passions, ...)
- Le nom que vous donnez à votre chaise bichonnée, un texte sur ce que vous avez à dire sur votre projet : symbolique, fabrication, histoire, méthodes, matériaux utilisés, ...) cette liste n'est pas exhaustive.

La chaise bichonnée :

Chaque famille d'accueil dépose sa chaise bichonnée au centre EMMAÜS volontaires dans lequel il l'a adoptée.

ARTICLE 5. TRANSMISSION DES DOSSIERS

La possibilité de s'inscrire débutera le 19 mars 2025 pour la campagne d'adoption créative de chaises de jardin délaissées. VALESENS se réserve le

droit d'invalider tout dossier incomplet, ou dont les informations sont ratu-
rées, illisibles ou manifestement erronées.

Pour être validés, le dossier doit être envoyé par mail à
(evenement@valesens.fr) et la ou les chaises bichonnées doivent être dépo-
sées au Centre EMMAÛS dans lequel a été adopté LA ou LES chaise(s) avant
le **24 mai à 17h**.

ARTICLE 6. COMPOSITION DU JURY ET DÉSI- GNATION DES LAURÉATS

La composition du Grand Jury est arrêtée par le Président de VALESENS (en
cours d'élaboration, sa composition sera transmise ultérieurement).

Les chaises bichonnées des candidats seront évaluées par le grand jury de la
campagne d'adoption créative en juillet (la date sera transmise ultérieure-
ment).

Le Grand Jury est chargé de sélectionner les lauréats de la campagne
d'adoption créative. Il se prononce par un vote sur les projets présentés par
les candidats et rendus anonymes avant la délibération. Les délibérations du
jury seront confidentielles.

Le choix des lauréats se fera à la majorité des votes et les décisions ne se-
ront pas motivées et ne seront pas susceptibles de recours.

Critères d'évaluation

Les membres du grand jury analysent les chaises sur la base des critères sui-
vants pour effectuer leur choix :

Qualité des finitions, utilisation de différents matériaux (plutôt recyclés),
fonctionnalité de la chaise, originalité de la création, expression artistique,
pertinence de la démarche, soin apporté au recyclage.

VALESENS informera les familles d'adoption des résultats du vote du grand
jury à une date fixée ultérieurement.

ARTICLE 7. RÉCOMPENSES - PUBLICATION DES RÉSULTATS

RÉCOMPENSES

Exposition locale :

Votre chaise sera exposée du 2 au 21 juin dans votre centre EMMAÛS. Le public votera pour ses 3 chaises préférées.

Les 3 premières pourront participer au Grand Jury régional de VALESENS.

Le Grand Jury sélectionnera et primera 3 chaises répondant aux critères définis, ces 3 chaises et les nominées locales seront exposées à France Design Week Loire Valley du 12 au 28 septembre 2025.

Pour les lauréats :

- Ils bénéficieront des relations presse de France Design Week pour la 3^{ème} campagne d'adoption créative de chaises de jardin délaissées, ainsi que sur les réseaux sociaux et d'autres possibilités de communication.

Les trois meilleurs projets issus de la sélection du jury, sont récompensés par un prix, le public peut voter pendant l'exposition pour sa chaise préférée. Celle qui aura récupéré le plus de vote sera primé.

- Grand prix : 800€
- 2^{ème} prix : 500€
- 3^{ème} prix : 300€
- Prix du public : 100€

REMISE DES PRIX

Une cérémonie de remise des prix est organisée par VALESENS dans le cadre de France Design Week Loire Valley, à Tours (37) le 26 septembre 2025 à

18h afin de partager avec tous les résultats de la campagne d'adoption créative de chaises de jardin délaissées.

ARTICLE 8. PRÉSENTATION DES PROJETS LORS D'ÉVÉNEMENTS VALESENS

Les familles d'accueil dont la chaise est retenue pour figurer dans l'exposition s'engagent à mettre à disposition de VALESENS leur projet. Ces projets pourront être utilisés par VALESENS pour faire la promotion de la démarche HABITER SURCYCLÉ et de la filière d'écologie sensorielle du design dans le cadre d'événements grand public ou internes organisés ou non par VALESENS.

ARTICLE 9. CONDITIONS DE RESTITUTION

Les chaises sont mises à la disposition de VALESENS. Au terme du prêt et jusqu'à fin novembre 2025, les chaises sont restituées aux familles d'accueil après cette date.

ARTICLE 10. CALENDRIER INDICATIF DE DÉROULEMENT DE LA CAMPAGNE

Le planning prévisionnel pour l'organisation de la campagne d'adoption créative de chaises de jardin délaissées est le suivant :

Campagne d'adoption grand public

- **Du 19 mars au 10 mai** : ouverture à tous les publics de la campagne d'adoption créative de chaises de jardin délaissées chez EMMAÛS aux horaires d'ouverture.
- **Du 19 mars au 24 mai** : temps d'adoption créative et de customisation des chaises adoptées par les «familles d'accueil».
- **24 mai** : date limite du retour des chaises adoptées et bichonnées **au Centre EMMAÛS dans lequel vous avez adopté votre ou vos chaise(s)** afin qu'elle y soit exposée du 2 au 21 juin et qu'elle participe à la première sélection des chaises les plus créatives pour le concours régional. Chaque chaise est accompagnée de son nom (celui que vous allez lui donner) et d'un texte de quelques lignes expliquant comment et pourquoi vous en avez pris soin pour la transformer à envoyer par mail (evenement@valesens.fr).

- **Du 23 au 28 juin** : récupération des chaises non sélectionnées par les familles d'adoption au centre EMMAÛS dans lequel ils ont adopté leur chaise.
- **Juillet** : Grand Jury : sélection et choix des 3 chaises primées et nominées.
- **12 au 28 septembre** : exposition des chaises à France Design Week Loire Valley à Tours.
- **26 septembre** : remise des 3 prix régionaux.
- **Fin novembre** : récupération par les familles d'accueil de leur chaise adoptée au Sensory Design Center.

ARTICLE 11. ANNULATION OU REPORT DE LA CAMPAGNE D'ADOPTION CRÉATIVE

En cas d'annulation ou de report, les familles d'accueil seront informées par courriel dans les plus brefs délais. Aucune indemnité n'est versée aux familles d'accueil.

Toute famille d'accueil a la possibilité de se désister. Elle devra, dans ce cas, adresser un courrier à l'organisateur de la campagne d'adoption créative et s'assurer de la bonne réception du courrier, oralement ou par écrit, un accusé pouvant lui être envoyé sur demande. En cas d'annulation ou report de la campagne d'adoption créative, aucun remboursement ne sera effectué.

ARTICLE 12. DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DROIT D'UTILISATION ET DROIT À L'IMAGE

Les familles d'accueil restent propriétaires des chaises soumises à la campagne d'adoption créative.

S'ils le désirent, ils leur appartiennent de protéger leur création en déposant une enveloppe Soleau, un brevet ou un modèle.

VALESENS décline toute responsabilité en cas de préjudices résultant d'une négligence de la part de la famille d'accueil ou concernant la protection de la propriété intellectuelle. Les familles d'accueil garantissent par conséquent VALESENS contre toute action de tiers relative à une atteinte à leurs droits de propriété intellectuelle. VALESENS ne peut être tenue responsable des dégradations sur les chaises exposées pendant la France Design Week, de la réception jusqu'à la restitution.

Par le présent règlement, les familles d'accueil autorisent VALESENS à photographier, exposer et divulguer oralement, graphiquement et/ou par écrit le projet déposé. En particulier, les familles d'accueil autorisent VALESENS et ses partenaires :

- à prendre de nouvelles photographies des chaises ou des familles d'accueil et à les divulguer à des fins de communication sur la campagne d'adoption créative;

- À citer les noms et prénoms des auteurs à des fins de communication relative à la campagne d'adoption créative sur divers supports de communication (presse, journaux, revues, magazines, sites internet, blog, réseaux sociaux ...).

Ces autorisations sont données à titre gratuit, sans limitation de territoire et pour tout support de communication présentant la campagne d'adoption créative, et ce, pour toute la durée des droits de propriété intellectuelle. Le (les) auteur(s) de la chaise bichonnée seront systématiquement mentionnés sur les supports de communication relatifs à la campagne d'adoption créative incluant les projets ou leur image.

ARTICLE 13. DROIT D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION - INFORMATIONS NOMINATIVES

Les données à caractère personnel communiquées par la famille d'accueil font l'objet d'un traitement sous la responsabilité de VALESENS.

Ces données ne sont utilisées que pour l'organisation de la campagne d'adoption créative et sont destinées à VALESENS, qui pourra toutefois les communiquer à des tiers dans le seul cadre et pour les seuls besoins de l'organisation de la campagne d'adoption créative. Les familles d'accueil pourront également recevoir la newsletter de VALESENS. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, les auteurs disposent d'un droit d'accès et de rectification sur les informations nominatives collectées dans le cadre de la campagne d'adoption créative. Ils disposent d'un droit d'opposition quant à la collecte de leurs données personnelles qui peut être exercé gratuitement auprès de VALESENS.

ARTICLE 14. APPLICATION DU RÈGLEMENT

La participation à la campagne d'adoption créative implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement de la part de chaque famille d'accueil. Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'application du présent règlement sera tranchée par VALESENS dans l'esprit qui a prévalu à la conception de cette opération.

Toute fraude ou non-respect de celui-ci entraînera pour son auteur l'exclusion de la campagne d'adoption créative.

ARTICLE 15. APPROBATION DU RÈGLEMENT

Au moment de l'adoption, les familles d'accueil seront invitées à prendre connaissance et à accepter sans condition le règlement de la campagne d'adoption créative de chaises d'école délaissées, ainsi que les modalités d'inscription.

ARTICLE 16. CONTACTS

VALESENS

Site Internet : <https://valesens.com/concours/>

Informations sur la page de la campagne d'adoption créative des chaises d'école délaissées sur le site de VALESENS.

Adresse :

VALESENS, association d'intérêt général de promotion du territoire par le design et des technologies du sensoriel SENSORY DESIGN CENTER, 56 avenue Marcel Dassault 37200 TOURS

Adresse mail : evenement@valesens.fr

Annexe 1 – LISTE DES CENTRE EMMAÛS PARTICI-PANTS

- EMMAÛS de la Nièvre

site de Magny-Cours (près de Nevers) 03 86 21 22 13
8 route du Domaine de la Folie 58470 Magny Cours

- EMMAÛS de l'Indre

site de Déols (près de Châteauroux) 02 54 27 42 09
allée de l'Abbé Pierre 36130 Déols

- EMMAÛS du Cher :

site de la Chapelle Saint Ursin (près de Bourges) 02 48 66 40 60
Domaine du Verniller 18570 La Chapelle Saint Ursin

- EMMAÛS du Loiret

site d'Ormes (près d'Orléans) 06 70 44 57 99
1er chemin de l'allée 45140 Ormes
site de la La Source
8 bis avenue Buffon 45000 Orléans

- EMMAÛS de Blois

124 bis route nationale 41000 St Denis sur Loire 02 54 74 46 03

- EMMAÛS de Salbris

1 bis rue de l'industrie 4300 Salbris 02 54 97 20 56